

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
GÉRARD DUTIL

Je suis marié à Maureen Scullion Dutil depuis le 30 mai 1953. Père de sept enfants, grand-père de seize petits-enfants, arrière grand-père de huit autres petits-enfants.

Je suis un contribuable de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis 1958. J'ai découvert ce territoire par l'entremise d'un confrère de travail qui était marié à une fille de la région.

Saint-Paul a été pour ma famille un havre de paix. Cette municipalité longe la rivière Richelieu sur une distance de près de quinze kilomètres. La superficie de son territoire est d'environ vingt-quatre kilomètres. La municipalité de Saint-Valentin est située immédiatement à l'ouest des limites de Saint-Paul.

Venterre NRG inc., après avoir reçu l'approbation du conseil municipal de Saint-Valentin, souhaite un projet de vingt-cinq éoliennes industrielles, dont vingt-et-une sur le territoire de Saint-Valentin et quatre sur le territoire de Saint-Paul. Ce projet me dérange, il n'avait pas été prévu que nous aurions des éoliennes à Saint-Paul. Le projet éolien de Saint-Valentin aura des effets directs sur notre qualité de vie.

J'avais choisi de vivre à Saint-Paul pour tout ce qu'elle avait de beau. Ce bon voisinage avec nos voisins de Saint-Valentin qui devient de plus en plus un sujet de discussion et de division, ce beau paysage qui disparaîtra pour toujours, ces belles terres agricoles qui deviendront un milieu industriel, ces problèmes très bien identifiés sur la santé, sur la dégradation de la valeur marchande de nos propriétés, sur les dommages irréparables que ce projet causera à nos terres agricoles.

Le premier ministre écrivait dans la Politique nationale de la ruralité de 2007-2014 : « En rendant publique la Politique nationale de la ruralité, notre gouvernement confirme son engagement à mettre en place les conditions propices à l'épanouissement et à la mise en valeur du territoire rural du Québec. Je vous rappelle que l'agriculture est notre force, notre patrimoine que nous voulons protéger ». Dans ce même rapport, notre premier ministre écrit : « Nous franchissons ainsi une étape importante vers l'amélioration de la capacité de prise en charge par les communautés locales de leur développement social, culturel et économique, et ce, pour le mieux-être de l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir ».

Monsieur le premier ministre, la population de Saint-Paul se prononce sur les orientations de notre municipalité. Notre conseil municipal nous représente. Nous n'en voulons pas de ce projet éolien situé dans un milieu habité.

Il est grandement temps qu'Hydro Québec prenne le temps de cibler les endroits sur le territoire du Québec où l'implantation d'un projet éolien puisse être réalisée sans déranger les populations.

Le projet de Saint-Valentin est situé au centre des municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville. De plus, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a déjà refusé un tel projet.

Est-ce qu'un tel projet est réellement bon pour le présent sans hypothéquer l'avenir? Permettez-moi d'en douter.

Que feront les générations futures de ces monstres d'acier qui nécessiteront d'être démantelés au terme de leur vie active que plusieurs auteurs prévoient d'une durée de quinze à vingt ans. Où seront les promoteurs à ce moment? Qu'advient-il de nos belles terres arables qui auront été enlevées et qui seront irremplaçables quoiqu'en disent les promoteurs? Le compactage du sol occasionné par les travaux de montages aura des conséquences sur le ruissellement des eaux souterraines, ces terres agricoles ne doivent servir qu'à l'agriculture. Il n'en reste qu'environ 2 % sur l'ensemble du territoire québécois, de plus, les nôtres font partie des meilleures terres agricoles du Québec, c'est une richesse que nous n'avons pas le droit d'abandonner.

Si certains agriculteurs, une très faible minorité, nous le constatons, ont décidé de délaisser l'agriculture, il est grandement temps qu'ils cèdent leur place à celles et ceux qui ont encore la passion d'exercer cette profession qui est fort importante pour notre société.

Saviez-vous monsieur le président, que c'est en 1812 que des soldats ont défendu notre territoire, plusieurs ont payé de leur vie, nous en sommes reconnaissants. Nos ancêtres ont travaillé fort pour défricher ces terrains pour les rendre tels qu'ils sont présentement, nous y tenons. Cette terre ne nous appartient pas, nous l'avons emprunté, nos enfants nous l'emprunteront.

Un autre élément fort important monsieur le président, c'est la santé. Vous savez, les promoteurs ont toujours dit que la proximité des résidences aux éoliennes n'avait pas de conséquences négatives. Comment se fait-il que de nombreuses études nous informent du contraire. Et bien oui, il y en a des conséquences, plusieurs de ces études nous diront qu'une éolienne ne devrait pas être située à moins de deux kilomètres d'une résidence et d'autres diront à cinq kilomètres d'une résidence. Tout récemment, une étude exhaustive réalisée par le docteur Nina Perpont nous confirme que le syndrome éolien est réel et que la distance minimale entre une éolienne et une résidence ne doit pas être moindre que deux kilomètres. De plus, quarante-deux médecins du Québec nous confirment la même distance. Qu'attendons-nous pour réglementer cette norme d'installation afin de bien protéger la population. Vous savez, la tortue se sort la tête avant d'avancer, elle veut s'assurer que tout est sécuritaire, pourrions-nous faire de même et ne pas attendre et dire j'aurais dû.

À mon avis, le conseil municipal de Saint-Valentin a pris une décision irréfléchie, n'étant pas suffisamment informé des impacts d'une telle décision, soit celle d'accepter l'implantation dudit projet éolien. Soit dit que Monsieur Yvon Landry était maire de ce conseil lorsque la décision a été prise et que ce dernier avait un intérêt particulier, il voulait des éoliennes sur ses terres.

Quel sera l'avenir de ces terres agricoles s'il était décidé de donner suite à un tel projet dévastateur de nos terres agricoles. Je le répète, cette terre arable est irremplaçable quoique que nous disent les promoteurs. Des centaines, si ce n'est des milliers d'années les ont rendues telles qu'elles sont. Dans un document publié

par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de la province de l'Ontario, il est écrit : l'érosion du sol est une préoccupation fréquente en horticulture. Les terres très productives sont précieuses et elles sont une ressource limitée. Les érosions hydriques et **éoliennes** peuvent appauvrir le sol de ses éléments nutritifs, d'autres intrants de production, de ses agrégats et de sa matière organique. Les cultures elles-mêmes peuvent être endommagées ou subir le stress causé par l'érosion, ce qui augmente leur vulnérabilité à la maladie. **Les promoteurs sous-estiment l'impact de l'érosion éolienne.**

Afin de réduire le compactage du sol, il est recommandé de réduire le nombre de passages des engins agricoles, maintenir la charge à l'essieu à moins de cinq tonnes et d'utiliser des remorques pourvues d'essieux tandems. Selon les écrits du rapport d'études d'impacts de la compagnie Venterre et selon le témoignage de madame Julie Turgeon lors des séances d'information, quarante-cinq voyages de bétonnières de dix mètres cubes seraient requis pour la fondation servant à supporter une éolienne. Je suis informé qu'une bétonnière de cette taille, incluant le matériel transporté, pèse près de trente-cinq tonnes. Croyez-vous que ça puisse causer un dommage irréparable au sol et au sous-sol de la terre concernée? **Les promoteurs sous-estiment l'effet de compactage du sol.**

Et que dire de la nappe phréatique, quel dommage subira-t-elle par ce compactage du sol? **N'oublions pas, monsieur le président, que les promoteurs s'engagent à remettre le sol dans sa condition original, croyez-vous réellement que c'est possible?** Je suis plutôt d'opinion que les promoteurs nous mentent.

Les promoteurs font référence à une étude intitulée Wind Energy Facilities and Residential Properties pour justifier qu'il n'y a pas d'impact sur la dépréciation de propriétés situées dans un milieu habité. À la page 29 de cette étude, il est écrit : « The data are not sufficiently large to be able to detect possible impacts within, for example, 1000 feet of the nearest turbine. As such, subsequent research concentrate on homes located closest to wind facilities. With each passing year, and each additional installed wind facility, more data becomes available for additional analysis.. Further, it is conceivable that cumulative impacts might exist whereby communities that have seen repetitive development are affected uniquely, and these cumulative effects may be worth investigating. Finally, future research might also analyze the possible impact of wind facilities on the amount of time it takes to sell a home, a factor not considered in the present work. »

En résumé monsieur le président, nous ne pouvons pas nous fier à cette étude, car l'auteur considère que les données ne sont pas suffisantes pour déterminer les impacts d'une éolienne implantée à mille pieds d'une résidence. Les promoteurs l'utilisent pour vendre leur produit, qui devons-nous croire ?

Est-ce que la municipalité de Saint-Valentin a consulté les municipalités environnantes avant d'approuver un tel projet qui aurait des conséquences très sérieuses sur l'ensemble de nos citoyens? Non, elle ne l'a pas fait. Si les résidents de cette municipalité avaient été mieux informés, nous n'en serions pas au point où nous en sommes présentement.

Le gouvernement, les MRC, les municipalités, la FQM et l'UMQ ont tous la même responsabilité, de prendre tous les moyens nécessaires pour informer les citoyens que nous représentons des inconvénients de l'implantation de projets éoliens sur les meilleures terres agricoles et dans les milieux habités. Ça n'a pas été fait.

Mon message monsieur le président est qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, les intentions ne sont pas suffisantes, il est encore temps d'agir et pour se faire, arrêtons de prendre uniquement l'opinion des promoteurs et de représentants de certains ministères qui comprennent très bien la position du gouvernement qui est d'implanter à tout prix des éoliennes partout sur le territoire québécois quelque soit ce qui en résulterait, et ce, sans prendre en considération l'opinion de la population qui aurait à subir les conséquences irréparables de tels projets.

Je recommande qu'une politique d'implantation d'éoliennes soit développée en prenant en considération les nombreuses études faites autant ici qu'ailleurs, par des personnes qui n'ont pas d'attaches avec les promoteurs ou le gouvernement afin d'obtenir un point de vue impartial.

Agissons comme la tortue afin de savoir s'il y a des obstacles sur notre chemin, sortons-nous la tête.

Merci monsieur le président de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes qui ne sont qu'une partie de mes commentaires sur le sujet qui me préoccupe depuis les cinq dernières années, je me suis longtemps senti seul pour en parler. J'aimerais remercier les équipes de bénévoles qui ont fait un énorme travail avec peu de moyens, pour sensibiliser la population, c'était grandement dû. La désinformation a fait son chemin, maintenant les citoyens sont mieux informés, et ce n'est pas fini.

Respectueusement,

Gérard Dutil

Mémoire présenté au BAPE par :

Gérard Dutil

100, rue Saint-Paul
Saint-Paul-de-Valley
Québec, Québec
Tél : 451-246-4582